



# Appel à Projets 2016

## Recherche en Sciences Humaines et Sociales

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2016 un soutien aux projets de recherche en Sciences Humaines et Sociales consacrés : à la qualité de vie pendant et après le cancer, aux inégalités de prise en charge, aux enjeux éthiques et socio-économiques du cancer, aux inégalités sociales face aux risques de cancer.

L'appel à projets vise, entre autres, à déterminer les facteurs anthropologiques, socio-économiques, socio-culturels et géographiques impliqués dans ces problématiques.

### Les axes prioritaires de l'appel à projets concernent :

- L'étude des **conséquences psycho-sociales du diagnostic et du traitement pour les personnes atteintes de cancer** et des stratégies à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de la vie de ces patients.
- L'étude de **l'expérience de la maladie** et des **facteurs qui interviennent dans le vécu et la perception de la maladie** par les patients et leurs proches, pendant, après le traitement, et en cas de récurrence.
- L'étude des **conséquences socio-économiques des cancers** dans différentes populations.
- L'étude des **conséquences du cancer sur la vie professionnelle**.
- L'étude des **liens entre inégalités sociales et perception ou efficacité des actions de prévention et de dépistage** des cancers.
- L'étude des **questions et enjeux éthiques posés par les cancers** (essais thérapeutiques, utilisation de molécules coûteuses, développement de l'oncogénétique, refus de soins des patients, don de cellules, refus de dépistage dans la population, ...)

L'appel à projets s'adresse à des chercheurs développant une approche multidisciplinaire dans le domaine des SHS impliquant obligatoirement au moins un spécialiste en oncologie et faisant éventuellement appel à des comparaisons internationales. **Il sera nécessaire de démontrer la collaboration réelle entre cliniciens et chercheurs spécialistes en Sciences Humaines et Sociales.**

Seront privilégiés les projets s'appuyant, entre autres, sur les rapports de « l'Observatoire Sociétal des Cancers » :

[http://www.ligue-cancer.net/article/10934\\_base-de-connaissances-de-l-observatoire-societal-des-cancers](http://www.ligue-cancer.net/article/10934_base-de-connaissances-de-l-observatoire-societal-des-cancers)

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site internet, [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du **4 janvier 2016**. La date limite de validation du formulaire internet (Lettre d'Intention) est fixée au **8 février 2016**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche : [recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

#### Critères d'éligibilité des Projets de Recherche en SHS

- **Le porteur du projet**

- Doit consacrer au moins **70%** de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- **Ses titres ou fonctions** doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche en SHS (Professeur, Maître de Conférences, Chercheur **statutaire** d'une institution). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Ses collaborateurs**

- Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- L'environnement scientifique du porteur et de ses collaborateurs doit être tel que le projet puisse être réalisé.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire pour les enquêtes. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant ou d'un post-doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à Projets dédiés.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue. Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)
- La subvention doit venir en complément d'une dotation institutionnelle.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

**Si son projet est retenu** par la Ligue, le porteur du projet de recherche s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours.
- A utiliser la totalité de la subvention dans un délai d'un an après l'échéance de la dernière tranche attribuée selon la convention.
- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Sans réception de ces documents, le versement correspondant à la première tranche de financement ne sera pas réalisé.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation de travaux écrite ou orale.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

**Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du 4 JANVIER 2016 au 8 FEVRIER 2016.**

## Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la lettre d'intention sera notifiée à partir du **29 avril 2016**. Le dossier complet devra être **soumis en ligne** (dans un document pdf **UNIQUE**) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le **29 avril et le 13 juin 2016 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir **dans le formulaire en ligne** les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique en français ou en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, **dans l'ordre indiqué**, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. La copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (CNIL, CCTIRS, CPP, ANSM, ...) si elles ont été obtenues.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des participants (y compris le porteur) impliqués dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % temps d'activité recherche).
5. La liste des publications du porteur du projet et de ses collaborateurs depuis 2013 dans laquelle le nom des personnes présentes au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné **par une autre association caritative ou fondation**.
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement sur papier à en-tête.
9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

**Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué**

**La copie papier du dossier complet devra être adressée le 13 JUIN 2016 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi) **par courrier postal en 1 exemplaire non agrafé** à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
Service Recherche  
Appel à projets « SHS »  
14 rue Corvisart  
75013 PARIS

### Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	<b>4 janvier 2016</b>
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	<b>8 février 2016</b>
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets:	<b>29 avril 2016</b>
Date limite de dépôt des dossiers complets :	<b>13 juin 2016</b>
Résultats officiels :	<b>10 octobre 2016</b>

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :  
[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net).